

PRÉAVIS MUNICIPAL 2021 – 2026 / N°29 DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE REMPLACEMENT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder un crédit à la Sécurité Publique pour financer l'achat d'un nouveau véhicule électrique, en remplacement de l'actuel qui arrive en fin de vie.

Ce nouveau véhicule, légèrement plus grand que la voiture actuelle, servira à l'accomplissement des tâches dévolues aux assistants de sécurité publique (ASP).

1 PRÉAMBULE

Le véhicule électrique Citroën de la Sécurité Publique, en fonction depuis décembre 2012 (10 ans) avec bientôt 100'000 km au compteur, montre de grands signes de fatigue.

En effet, les batteries ne sont plus garanties et ne chargent plus correctement. Ceci oblige les ASP à limiter leurs parcours sur des distances n'excédant pas 20 à 40km par jour. Cette limitation kilométrique a pour conséquence l'utilisation plus fréquente du gros bus, ce qui n'est pas écoresponsable.

Ce véhicule électrique Citroën est très sollicité par les innombrables micros trajets effectués à Rolle et environs, sept jours sur sept. Il est équipé de diverses signalisations, pharmacie, extincteur, outils, etc. (voir photo) qui servent à prendre les premières mesures en cas d'accident ou à gérer divers incidents.

Ce véhicule est également utilisé pour effectuer quotidiennement des patrouilles de prévention, diverses livraisons pour les autres services communaux, comme la prise du courrier et de colis postaux une à deux fois par jour. En outre, les ASP sillonnent la Commune pour les notifications des actes de poursuites (plus de 900 en 2021).



2 DESCRIPTION DE LA DEMANDE

La Sécurité Publique souhaite un véhicule légèrement plus grand pour réaliser les diverses courses et services, car l'actuel est trop petit pour transporter de « petites » signalisations par exemple. Un véhicule plus grand permettra de préserver le bus (11 ans de services), dévoué à la signalisation lourde.

Il est proposé au Conseil d'acheter un véhicule entièrement électrique. Des offres pour des véhicules hybrides ont été demandées mais aucune n'a pu être obtenue des entreprises approchées.

Ce nouveau véhicule doit être équipé :

- de tiroirs et logements pour le petit matériel et l'outillage ;
- d'une rampe clignotante, indispensable pour le convoyage fréquent des transports spéciaux et pour la sécurité des ASP travaillant sur des routes très fréquentées ;
- d'un crochet de remorquage ;
- d'une sérigraphie fluorescente, également indispensable pour le contrôle de la circulation de nuit.

Deux offres répondant à ces besoins ont été étudiées :

1. Citroën E-Berlingo ;
2. Peugeot E-Partner.

Les véhicules électriques proposés sont issus de la même fabrication par le biais d'un consortium entre trois marques. Le critère de sélection sera donc celui du prix le plus bas.

Cette nouvelle acquisition en remplacement de l'actuelle voiture Citroën est absolument indispensable pour le maintien des prestations attendues par la population.

3 FINANCEMENT

La Municipalité propose au Conseil d'acquérir le moins onéreux des véhicules, soit le Peugeot e-Partner du Garage Kherli Frères à Aubonne et de l'équiper des fonctionnalités nécessaires pour qu'il soit opérationnel rapidement.



Désignation	Montants en CHF TTC
Peugeot e-Partner	39'105.00
Aménagement intérieur	4'771.60
Rampe lumineuse (réutilisable pour les prochains véhicules)	6'693.55
Sérigraphie	1'615.50
Divers et imprévus	3'000.00
Total estimé	55'185,65

CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis municipal 2021-2026 / N°29 du 28 novembre 2022,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à acquérir le véhicule électrique Peugeot e-Partner ainsi que les équipements nécessaires ;
2. Accorde un crédit de Fr. 55'185.65 pour son financement et autorise la Municipalité à amortir les coûts sur une période de 5 ans ;
3. Autorise la Municipalité à imputer cette somme sur le compte d'investissement 6100.506013 – véhicule ASP ;
4. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès d'un établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses.

Approuvé par la Municipalité le 28 novembre 2022

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst

Première séance avec la Commission : selon calendrier

Municipal(e) délégué(e) : Mme Vollenweider

